



En cas de guerre, le sauvetage de la vie est la priorité absolue du point de vue de la Torah ; les interdits alimentaires peuvent être alors levés.

Les soldats d'Israël

Situation d'urgence

Les lois de la Torah s'entendent dans des situations de vie normale. Par contre dès l'instant où une urgence ou une modification de cette normalité apparaît, les impératifs religieux sont remis en cause. Le cas type est la suspension des préceptes devant un danger de mort. Ici Maïmonide légifère pour les soldats d'Israël : il leur est permis de consommer de la nourriture non kasher s'il n'y a aucune autre nourriture.

רמב"ם הלכות מלכים פרק ח הלכה א

חלוצי צבא כשיכנסו בגבול העכו"ם ויכבשום וישבו מהן, מותר להן לאכול נבלות וטרפות ובשר חזיר וכיוצא בו, אם ירעב ולא מצא מה יאכל אלא מאכלות אלו האסורים, וכן שותה יין נסך, מפני השמועה למדו ובתים מלאים כל טוב ערפי חזירים וכיוצא בהן.

Rambam lois des Rois chapitre 8, loi 1

Des soldats (d'Israël) qui pénètrent dans un terrain d'idolâtres qu'ils conquièrent et occupent, peuvent manger des animaux non tués rituellement, la viande de porc etc., s'ils ont faim et ne disposent que de cette nourriture interdite. De même, ils peuvent boire du vin non kasher, car nous avons appris par la Torah "des maisons pleines de biens", cela inclus le flanc des porcs, etc.

Note

Rambam se réfère au verset de la Torah qui annonce que les soldats hébreux trouveront dans le pays de Canaan des « maisons pleines de biens » et qu'ils pourront en manger à satiété. Le verset autorise donc, dans le cas précis d'une guerre, de consommer sans restriction des mets non kasher.

Traduction : [Pentateuque Deutéronome ch. 6, v. 11, \(Va'et'hanan - ואתחנן\)](#) et Philippe Haddad.